

# TARIFICATION DES ACTIVITÉS POUR LES NON- RÉSIDENTS

**Villes de Disraeli et Saint-Joseph-de-Coleraine**

Projet 3421303  
18 juin 2015

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
1. ANALYSE DE POSITIONNEMENT.....	2
1.1 ZONE D'ÉTUDE .....	2
1.2 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DE LOISIRS IDENTIFIÉS DANS LA ZONE D'ÉTUDE .....	4
1.2.1 Ville de Disraeli .....	4
1.2.2 Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.....	4
1.2.3 Municipalité de Beaulac-Garthby .....	4
1.2.4 Municipalité de Saint-Julien.....	4
1.2.5 Municipalité de Sainte-Praxède.....	5
1.2.6 Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown.....	5
1.2.7 Municipalité du Canton de Stratford.....	5
1.2.8 Disraeli Paroisse .....	5
1.2.9 Saint-Fortunat .....	5
1.3 ÉVOLUTION DE LA POPULATION.....	6
1.3.1 Population .....	6
1.3.2 Répartition par groupes d'âge.....	6
1.3.3 Population de moins de 19 ans.....	8
1.4 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES ENTENTES RÉGIONALES OU INTERMUNICIPALES EN MATIÈRE DE SERVICES SPORTIFS, COMMUNAUTAIRES ET CULTURELS.....	10
1.4.1 Entente relative à l'Association Hockey Mineur Disco (AHM Disco) et les municipalités de Disraeli et Saint-Joseph-de-Coleraine.....	10
1.4.2 Entente de principe entre la Ville de Disraeli et l'école polyvalente de Disraeli.....	10
1.4.3 Protocole d'entente entre la Ville de Disraeli et la corporation Les Filons - Sports d'élite inc. ....	11
2. PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS.....	12
2.1 VILLE DE DISRAELI.....	12
2.1.1 Aréna 76.....	12
2.1.2 Salle communautaire de l'Âge d'Or.....	13
2.1.3 Salle des Chevaliers de Colomb .....	13
2.1.4 Cabaret des Arts de Disraeli .....	14
2.1.5 Le gymnase de la polyvalente de Disraeli.....	14
2.1.6 3 terrains de tennis éclairés .....	15
2.1.7 Terrain de balle molle éclairé (Parc François-Beaudoin) .....	15
2.1.8 1 terrain de soccer (terrain de la polyvalente bientôt déménagé au Parc François-Beaudoin) .....	15
2.1.9 2 terrains de volleyball (Parc François-Beaudoin).....	16

2.1.10	Autres équipements et activités .....	16
2.2	MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE.....	17
2.2.1	Le Centre sportif Odilon Grenier .....	17
2.2.2	Patinoire extérieure éclairée.....	19
2.2.3	Chalet des sports O.T.J.....	19
2.2.4	Chalet sportif Mont Caribou à Vimy-Ridge .....	20
2.2.5	Pavillon d'accueil des sentiers des 3 Monts .....	20
2.2.6	Piscine extérieure.....	21
2.2.7	Terrain de soccer .....	21
2.2.8	2 terrains de tennis en terre battue .....	22
2.2.9	1 terrain de tennis de surface asphaltée .....	22
2.2.10	1 terrain de balle molle.....	22
2.3	LES CONSTATS.....	23
3.	ANALYSE DES ASPECTS FINANCIERS .....	26
3.1	ASPECTS FINANCIERS DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS DE SPORTS ET DE LOISIRS DE LA VILLE DE DISRAELI AYANT UNE PORTÉE RÉGIONALE .....	26
3.1.1	Portrait général.....	26
3.1.2	Aréna 76.....	27
3.1.3	Programme de camp de jour.....	27
3.1.4	Salle communautaire de l'Âge d'Or.....	27
3.1.5	Salle des Chevaliers de Colomb .....	27
3.1.6	Cabaret des Arts de Disraeli .....	27
3.1.7	Le gymnase de la polyvalente de Disraeli.....	27
3.1.8	3 terrains de tennis éclairés .....	28
3.1.9	1 terrain de soccer .....	28
3.1.10	2 terrains de volleyball (Parc François-Beaudoin).....	28
3.2	ASPECTS FINANCIERS DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS DE SPORTS ET DE LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE AYANT UNE PORTÉE RÉGIONALE .....	29
3.2.1	Portrait général.....	29
3.2.2	L'Aréna – Centre sportif Odilon-Grenier.....	29
3.2.3	Programme de camp de jour.....	30
3.2.4	Patinoire extérieure éclairée.....	30
3.2.5	Chalet des sports de l'O.T.J.....	30
3.2.6	Chalet sportif Mont Caribou à Vimy-Ridge .....	30
3.2.7	Le pavillon d'accueil des sentiers des 3 Monts .....	30
3.2.8	La piscine extérieure .....	30
3.2.9	Le terrain de soccer .....	30
3.2.10	2 terrains de tennis en terre battue, 1 terrain asphalté et 1 terrain de balle molle.....	31
3.3	DES CAS DE STRUCTURE DE TARIFICATION .....	32

3.3.1	Cas de la Ville de Lac-Mégantic.....	32
3.3.2	Cas de la Ville de Saint-Eustache.....	32
3.3.3	Cas de la Ville de Repentigny.....	33
4.	RECOMMANDATIONS.....	34
4.1	CRÉATION D'UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE.....	34
4.2	NOUVELLE ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE.....	34
4.3	APPLICATION D'UNE TARIFICATION.....	35
4.4	AUTRES INSTALLATIONS ET PROGRAMMES.....	35
4.5	TARIFS DES NON-RÉSIDENTS.....	35
4.6	MISE EN PLACE D'OUTILS COMPTABLES.....	35

# LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. POPULATION DES MUNICIPALITÉS, MARCHÉ PRIMAIRE ET SECONDAIRE – 2001, 2006, 2011 .....	6
TABLEAU 2. POIDS RELATIF DE LA POPULATION PAR GROUPES D'ÂGE – 2011, MARCHÉ PRIMAIRE ET SECONDAIRE .....	7
TABLEAU 3. ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR GROUPES D'ÂGE 2006-2011, ZONE DE MARCHÉ PRIMAIRE ET SECONDAIRE .....	8
TABLEAU 4. POIDS RELATIF DE LA POPULATION PAR GROUPES D'ÂGE 2006-2011, ZONE DE MARCHÉ PRIMAIRE ET SECONDAIRE .....	8
TABLEAU 5. ÉVOLUTION DU POIDS RELATIF DES JEUNES DE MOINS DE 19 ANS, ZONE DE MARCHÉ PRIMAIRE ET SECONDAIRE .....	9
TABLEAU 6. RATIO GLACE PAR PERSONNE .....	23
TABLEAU 7. TAUX DE PARTICIPATION AUX SPORTS DE GLACE .....	24
TABLEAU 8. NIVEAUX DE GÉNÉROSITÉ .....	24
TABLEAU 9. ÉQUIPEMENTS ET PROGRAMMES DE LOISIRS AYANT UN RAYONNEMENT REGIONAL – VILLE DE DISRAELI – COUTS DIRECTS EN 2014 .....	26
TABLEAU 10. ÉQUIPEMENTS ET PROGRAMMES DE LOISIRS AYANT UN RAYONNEMENT REGIONAL – MUNICIPALITE DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINÉ – COUTS DIRECTS EN 2014 .....	29

# LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. ZONE D'ÉTUDE ..... 3

# INTRODUCTION

La Ville de Disraeli et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine souhaitent réaliser une démarche qui leur permettra de soutenir leur réflexion concernant les tarifications des programmes et activités de loisirs et de sports et particulièrement celles s'appliquant aux non-résidents.

La démarche s'articule en quatre étapes. La première étape vise à dresser un portrait des municipalités de Disraeli et de Saint-Joseph-de-Coleraine ainsi que les municipalités qui représentent le territoire d'où proviennent les utilisateurs non-résidents de l'offre de services en loisirs et en sports. La deuxième étape a pour objectif de caractériser l'offre en loisirs et en sports spécifiques des municipalités de Disraeli et de Saint-Joseph-de-Coleraine. Cette étape visera notamment à identifier les équipements et les activités les plus susceptibles de présenter un attrait pour les résidents de l'extérieur de ces deux municipalités.

La troisième étape documentera les aspects financiers de l'offre de services de chacune des deux municipalités, notamment sous l'angle des tarifications applicables aux non-résidents. À cette étape sont présentées, pour fins de comparaison et de réflexion, les orientations prises par trois municipalités en matière de tarifications des non-résidents. Ont été retenus les cas des villes de Lac-Mégantic, Saint-Eustache et Repentigny, toutes trois représentant un pôle dans leur région.

Enfin, la quatrième étape propose des pistes de réflexion et des recommandations à l'égard des tarifications pour les non-résidents.

# 1. ANALYSE DE POSITIONNEMENT

L'objectif de cette première étape sera de dresser un portrait sommaire des municipalités de Disraeli et de Saint-Joseph-de-Coleraine ainsi que des municipalités avoisinantes. La zone d'étude a été délimitée avec les représentants municipaux.

## 1.1 ZONE D'ÉTUDE

Voici la liste des municipalités retenues pour la présente étude (voir carte page suivante) :

### Marché primaire :

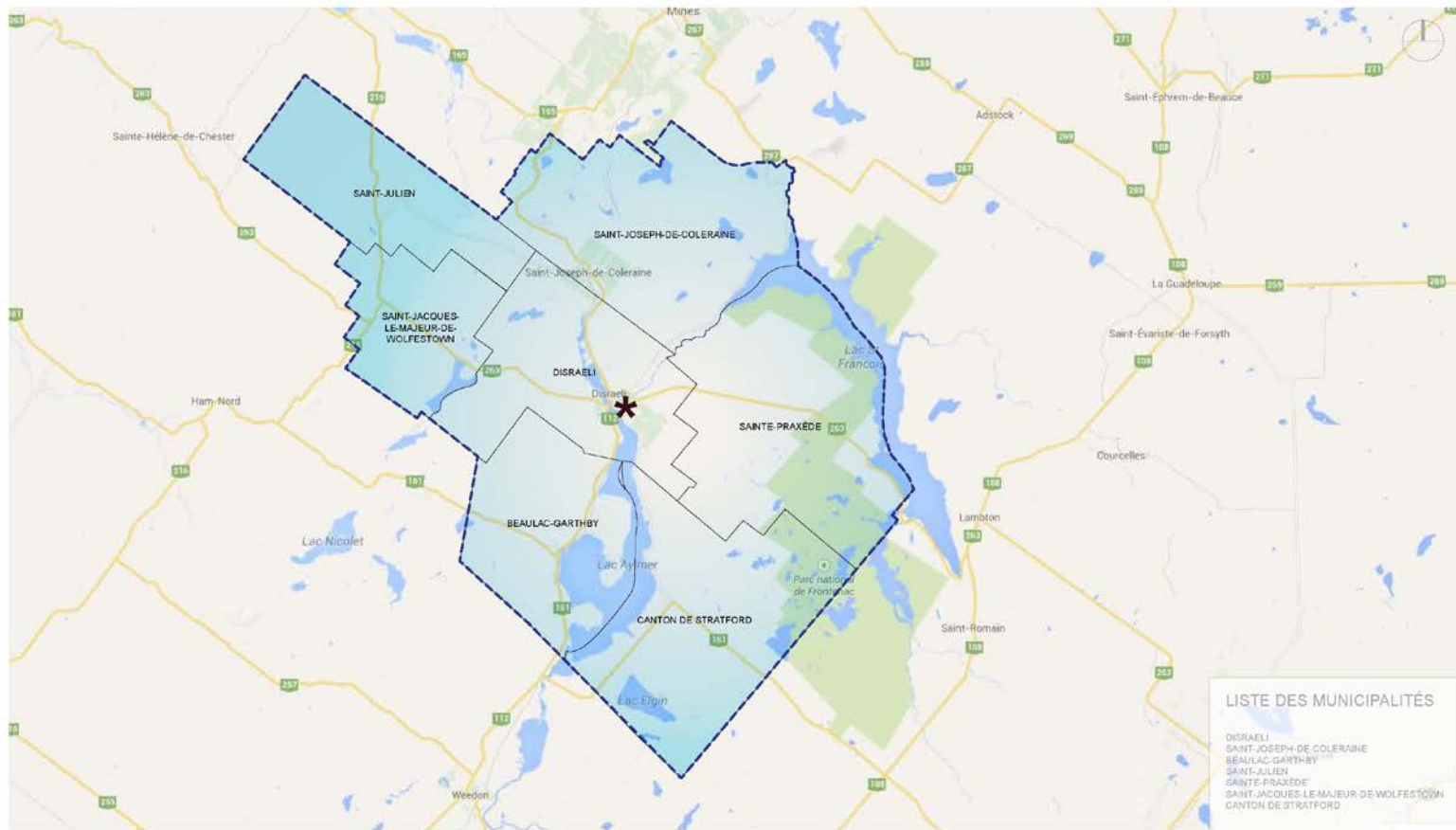
- Disraeli;
- Saint-Joseph-de-Coleraine.

### Marché secondaire :

- Beaulac-Garthby;
- Saint-Julien;
- Sainte-Praxède;
- Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown;
- Stratford - Canton;
- Disraeli - Paroisse ;
- Saint-Fortunat.



Figure 1. Zone d'étude



Version 1  
23 mars 2016  
Projet 3421303

Cartographie de la zone de marché  
Disraeli (Québec)



## 1.2 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DE LOISIRS IDENTIFIÉS DANS LA ZONE D'ÉTUDE

Dans le but de dresser un portrait sommaire, la liste suivante représente les principaux équipements de loisirs municipaux que l'on retrouve sur le territoire à l'étude.

### 1.2.1 *Ville de Disraeli*

- 1 cabaret des arts (salle diffusion artistique multifonctions)
- 1 aréna (Aréna 76)
- 2 salles communautaires (Âge d'or et Chevaliers de Colomb)
- 1 gymnase (polyvalente)
- 3 terrains de tennis éclairés (2 tennis au Parc François Beaudoin, 1 tennis Champlain)
- 2 terrains de volleyball (non éclairés) (au Parc François Beaudoin)
- 1 patinoire extérieure éclairée (au Parc de la Gare)
- 1 plage municipale (125 pieds de long) avec parc de jeux d'eau (au Parc de la Gare)
- 1 terrain de soccer (4 joueurs) (au Parc Dion)
- 1 marina (82 embarcations)
- 1 bibliothèque (polyvalente)
- 1 parc de planches à roulettes (au Parc François Beaudoin)
- 1 terrain de balle molle éclairé, avec tableau indicateur (au Parc François Beaudoin)
- 1 scène pour spectacles (au Parc François Beaudoin)
- 1 piste pour voitures téléguidées (au Parc François Beaudoin)

### 1.2.2 *Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine*

- 1 aréna (Centre sportif Odilon-Grenier)
- 1 patinoire extérieure éclairée
- 4 salles communautaires :
  - Salle Desjardins (2<sup>e</sup> étage de l'aréna);
  - O.T.J.;
  - Chalet Mont Caribou;
  - Pavillon d'accueil des 3 Monts
- 1 piscine extérieure
- 1 terrain de soccer non éclairé (11 joueurs)
- 2 tennis en terre battue éclairés
- 1 tennis asphalté éclairé
- 1 terrain de balle molle éclairé avec panneau indicateur

### 1.2.3 *Municipalité de Beaulac-Garthby*

- 1 marina (40 embarcations)
- 1 bibliothèque

### 1.2.4 *Municipalité de Saint-Julien*

- 1 bibliothèque

### **1.2.5 *Municipalité de Sainte-Praxède***

- 1 bibliothèque
- salles communautaires

### **1.2.6 *Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown***

- 1 bibliothèque
- 1 salle communautaire

### **1.2.7 *Municipalité du Canton de Stratford***

- 1 bibliothèque
- Pavillon du Domaine Aylmer avec plage publique

### **1.2.8 *Disraeli Paroisse***

- 1 débarcadère pour embarcations

### **1.2.9 *Saint-Fortunat***

- 1 bibliothèque
- 1 tour d'observation géomorphologique

## 1.3 ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les principales données démographiques sont analysées par municipalités et par groupe d'âge, à partir des données de Statistiques Canada.

### 1.3.1 Population

Lors du dernier recensement de Statistique Canada en 2011, Disraeli comptait 2 502 habitants et Saint-Joseph-de-Coleraine 1 870. La zone de marché primaire représente donc une population de 4 372 habitants.

Par comparaison, les sept municipalités avoisinantes qui constituent la zone de marché secondaire représentent une population de 4 346 habitants en 2011.

Sur l'ensemble de la période 2001-2011, Disraeli a enregistré une baisse de population de 5 % alors que Saint-Joseph-de-Coleraine a vu sa population augmenter de 14 %, malgré une baisse au cours de la dernière période intercensitaire (2006-2011). Au total, la zone de marché primaire a enregistré une hausse de 2 % de sa population entre 2001 et 2011.

Le dynamisme démographique des municipalités avoisinantes a été davantage marqué, avec une hausse de 10 % de la population totale de la zone de marché secondaire. Dans cet ensemble, le canton de Stratford a enregistré la croissance démographique la plus élevée de la zone d'étude (22 %).

**Tableau 1. Population des municipalités, marché primaire et secondaire – 2001, 2006, 2011**

<b>Marché primaire</b>	<b>2001</b>	<b>2006</b>	<b>2011</b>	<b>Var. 2001-2011</b>
Disraeli	2 635	2 564	2 502	-5%
Saint-Joseph-de-Coleraine	1 642	2 003	1 870	14%
<b>Total marché primaire</b>	<b>4 277</b>	<b>4 567</b>	<b>4 372</b>	<b>2%</b>
<b>Marché secondaire</b>	<b>2001</b>	<b>2006</b>	<b>2011</b>	<b>Var. 2001-2011</b>
Beaulac-Garthby	816	900	878	8%
Disraeli - Paroisse	1 009	1 055	1 168	16 %
Saint-Fortunat	316	276	280	-11 %
Saint-Julien	415	403	406	-2%
Sainte-Praxède - Paroisse	334	425	363	9%
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown - Paroisse	177	171	189	7%
Stratford - Canton	873	1 086	1 062	22%
<b>Totale marché secondaire</b>	<b>3 940</b>	<b>4 316</b>	<b>4 346</b>	<b>10%</b>

Source : Statistique Canada, Recensements 2001, 2006, 2011. Traitement : Groupe BC2.

### 1.3.2 Répartition par groupes d'âge

#### Population des marchés primaires et secondaires

En 2011, la répartition par groupes d'âges des marchés primaire et secondaire fait ressortir un poids moins marqué des jeunes de moins de 19 ans que l'ensemble de la moyenne québécoise. En revanche, les 45-64 ans et les plus de 65 ans ont un poids plus important dans la zone de marché primaire et secondaire, comparé à la moyenne québécoise.

Les enfants en bas âge (moins de 4 ans), représentent 5 % de la population totale de la zone de marché primaire et 4 % de la zone de marché secondaire, un chiffre en-deçà de la moyenne québécoise (6 %).

Les jeunes de 5 à 19 ans comptent pour 14 % de la population du marché primaire et secondaire, alors qu'ils représentent 16 % de la population de l'ensemble du Québec.

Les 45-64 ans représentent 34 % de la zone de marché primaire et 43 % de la zone de marché secondaire, alors qu'ils sont 30 % pour l'ensemble du Québec. Les plus de 65 ans sont également surreprésentés dans la zone d'étude, soit 24 % de la zone de marché primaire et 18 % de la zone de marché secondaire. Ces chiffres soulignent un vieillissement davantage marqué dans la zone d'étude que dans l'ensemble du Québec (16 %).

**Tableau 2. Poids relatif de la population par groupes d'âge – 2011, marché primaire et secondaire**

GROUPES D'ÂGE	MARCHÉ PRIMAIRE		MARCHÉ SECONDAIRE		QUÉBEC (PROVINCE)	
	NB	POIDS RELATIF	NB	POIDS RELATIF	NB	POIDS RELATIF
0 à 4 ans	215	5%	160	4%	440 840	6%
5 à 14 ans	370	8%	360	8%	817 780	10%
15 à 19 ans	235	5%	245	6%	491 980	6%
20 à 24 ans	180	4%	150	3%	489 185	6%
25 à 44 ans	850	19%	795	18%	2 041 140	26%
45 à 64 ans	1 490	34%	1 865	43%	2 364 380	30%
65 ans et plus	1 050	24%	790	18%	1 257 685	16%

Source : Statistique Canada, Recensements 2006, 2011. Traitement : Groupe BC2.

### Évolution de la population par groupe d'âges

Selon les données de Statistique Canada, les enfants en bas âge (0 à 4 ans) ont crû de 13 % entre 2006 et 2011 dans la zone de marché primaire, alors qu'ils ont baissé de 6 % dans les municipalités avoisinantes.

Au cours de la même période, les jeunes de 5 à 19 ans ont très fortement baissé dans la zone de marché primaire (-16 %) et, de manière moins marquée, dans la zone de marché secondaire (-9 %).

Le cœur de la population active (20-44 ans) a enregistré une très forte baisse, soit -38 % dans la zone de marché primaire et -30 % dans la zone de marché secondaire.

Le vieillissement de la population, marqué par la hausse des plus de 65 ans, a été particulièrement significatif dans la zone de marché secondaire (21 %), alors qu'il est moins criant dans la zone de marché primaire (8 %).

**Tableau 3. Évolution de la population par groupes d'âge 2006-2011, Zone de marché primaire et secondaire**

GROUPES D'ÂGE	MARCHÉ PRIMAIRE			MARCHÉ SECONDAIRE		
	2006	2011	Var. 2006-2011	2006	2011	Var. 2006-2011
0 à 4 ans	190	215	13%	170	160	-6%
5 à 14 ans	420	370	-12%	465	360	-23%
15 à 19 ans	245	235	-4%	215	245	14%
20 à 24 ans	240	180	-25%	185	150	-19%
25 à 44 ans	980	850	-13%	895	795	-11%
45 à 64 ans	1 530	1 490	-3%	1 760	1 865	6%
65 ans et plus	970	1 050	8%	655	790	21%

Source : Statistique Canada, Recensements 2006, 2011. Traitement : Groupe BC2.

#### Évolution du poids relatif de chaque groupe d'âge

L'analyse de l'évolution du poids relatif de chaque groupe d'âge permet de constater que la zone de marché primaire a vu augmenter le poids des enfants en bas âge (18 %), alors que dans la zone de marché secondaire, il diminuait de 6 %.

Les 20-44 ans constitue le groupe qui a enregistré la plus forte baisse de son poids relatif, que ce soit dans la zone de marché primaire (-22 %) et dans la zone de marché secondaire (-19 %).

Les 45-64 ans et, de manière particulièrement significative, les plus de 65 ans, constituent les deux groupes ayant enregistré la plus forte hausse de leur poids relatif entre 2006 et 2011. Les plus de 65 ans ont ainsi vu leur part augmenter de 13 % dans la zone de marché primaire et de 20 % dans la zone de marché secondaire.

**Tableau 4. Poids relatif de la population par groupes d'âge 2006-2011, Zone de marché primaire et secondaire**

GROUPES D'ÂGE	MARCHÉ PRIMAIRE			MARCHÉ SECONDAIRE		
	2006	2011	Var. 2006-2011	2006	2011	Var. 2006-2011
0 à 4 ans	4%	5%	18%	4%	4%	-6%
5 à 14 ans	9%	8%	-8%	11%	8%	-23%
15 à 19 ans	5%	5%	0%	5%	6%	13%
20 à 24 ans	5%	4%	-22%	4%	3%	-19%
25 à 44 ans	21%	19%	-10%	21%	18%	-12%
45 à 64 ans	33%	34%	1%	41%	43%	5%
65 ans et plus	21%	24%	13%	15%	18%	20%

Source : Statistique Canada, Recensements 2006, 2011. Traitement : Groupe BC2.

#### 1.3.3 Population de moins de 19 ans

Le tableau suivant présente l'évolution de la population âgée de moins de 19 ans dans la zone de marché primaire et secondaire, entre 2006 et 2011.

Ainsi, on constate à la lecture du tableau que le poids relatif de la population de moins de 19 ans est resté stable dans la zone de marché primaire (18,7 %) alors qu'il a baissé dans la zone de marché secondaire (passant de 19 % à 18 %). Cette évolution suit la tendance à la baisse enregistrée à l'échelle de l'ensemble du Québec. En 2011, le poids des jeunes de moins de 19 ans est toutefois moins élevé dans la zone de marché primaire et secondaire, comparé à l'ensemble du Québec (22 %).

**Tableau 5. Évolution du poids relatif des jeunes de moins de 19 ans, Zone de marché primaire et secondaire**

SECTEUR	2006		2011	
	NB	POIDS RELATIF	NB	POIDS RELATIF
Zone de marché primaire	855	18,7%	820	18,7%
Zone de marché secondaire	850	19,6%	765	17,5%
Québec	1 727 510	24,2 %	1 750 600	22,2 %

Source : Statistique Canada, Recensements 2006, 2011. Traitement : Groupe BC2.

## 1.4 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES ENTENTES RÉGIONALES OU INTERMUNICIPALES EN MATIÈRE DE SERVICES SPORTIFS, COMMUNAUTAIRES ET CULTURELS

Il n'existe pas, selon les informations recueillies, d'entente régionale ou intermunicipale sur le territoire en l'étude en ce qui concerne l'utilisation d'équipements et de programmes de loisirs. Toutefois, des ententes spécifiques concernant certains équipements ont été identifiées. Sont présentées ci-dessous ces ententes ainsi qu'un court résumé.

### 1.4.1 *Entente relative à l'Association Hockey Mineur Disco (AHM Disco) et les municipalités de Disraeli et Saint-Joseph-de-Coleraine*

#### AHM Disco

L'Association Hockey Mineur Disco offre une programmation de hockey mineur aux résidents de Disraeli, Saint-Joseph-de-Coleraine et aux résidents des municipalités voisines. L'Association est reconnue et soutenue par ces deux municipalités qui accordent à l'Association des heures de glace sans frais dans leurs arénas, soit l'Aréna 76 de la Ville de Disraeli et le Centre Odilon-Grenier de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.

#### Municipalités de Disraeli et Saint-Joseph-de-Coleraine

Les municipalités ont convenu avec AHM disco que cette dernière percevrait au-delà des coûts d'inscription à ces programmes un montant supplémentaire de 150 \$ pour chacune des inscriptions saisonnières en provenance de résidents des municipalités autres que Disraeli et Saint-Joseph-de-Coleraine. Ces montants supplémentaires doivent être retournés aux municipalités selon la proportion suivante : 60% à la Ville de Disraeli et 40% à la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.

#### Une entente qui pourrait intégrer la Ville de Thetford Mines dès l'an prochain

Des discussions ont cours présentement visant à intégrer des joueurs en provenance de Thetford Mines à l'Association Hockey Mineur Disco (AHM Disco). Cette modification au territoire couvert par AHM Disco devrait entraîner une révision de l'entente actuelle.

#### DISRAELI

### 1.4.2 *Entente de principe entre la Ville de Disraeli et l'école polyvalente de Disraeli*

#### La Ville

- La Ville offre gratuitement les heures de glace à l'aréna 76 pour le programme de concentration hockey de la polyvalente. La gratuité s'applique aussi au patinage libre ou au hockey libre sur les heures de cours, s'il y a disponibilité (un local d'entreposage est aussi disponible gratuitement).
- La Ville offre un tarif préférentiel de 30 \$/heure indexable pour les activités de tournois.

#### L'école polyvalente de Disraeli

- L'école offre gratuitement à la Ville l'utilisation des gymnases et de divers locaux de la polyvalente, la Ville étant responsable d'assurer la sécurité en mettant sur la place un surveillant.
- La location des gymnases le soir et les fins de semaine relève de l'école. Toutefois, la Ville s'occupe de la perception des revenus de location et les remet à la fondation Jeunesse de l'école.



### **1.4.3 Protocole d'entente entre la Ville de Disraeli et la corporation Les Filons - Sports d'élite inc.**

- L'aréna 76 est utilisé sans frais par l'équipe de hockey Les Filons du Cégep de Thetford, membre de la ligue RSEQ, pour ses entraînements, pratiques et les matchs réguliers et des séries éliminatoires.

En contrepartie, le logo de la Ville apparaît sur le chandail de l'équipe.

L'équipe obtient l'autorisation de louer ou vendre, à son bénéfice, des espaces publicitaires à l'aréna.

L'équipe fournit le personnel de billetterie et de sécurité lors de ses activités. La Ville est responsable du personnel d'entretien.

- L'opération et les revenus du service alimentaire relèvent de la Ville. La vente d'alcool relève de l'équipe.

Cette entente ne sera pas renouvelée pour la saison 2015-2016.

## 2. PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS

L'objectif de cette étape est de caractériser l'offre en loisirs spécifiques aux municipalités de Disraeli et Saint-Joseph-de-Coleraine. Il s'agit à cette étape d'identifier les équipements, services et programmes municipaux les plus susceptibles de présenter un attrait pour les résidents des municipalités voisines afin d'analyser par la suite les tarifications qui s'y appliquent.

Les deux municipalités seront présentées de manière distincte.

### 2.1 VILLE DE DISRAELI

#### 2.1.1 Aréna 76

<b>Description :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1 glace de dimension LNH (200' X 85')</li><li>▪ Capacité en gradin : 550 personnes</li><li>▪ 6 chambres de joueurs</li><li>▪ 1 chambre d'arbitre</li><li>▪ Services (alimentation, proshop)</li></ul>
----------------------	---

---

<b>Période et horaire d'opération 2014 :</b>	Début septembre à la fin mars : 32 semaines d'opération avec glace.
--	---

Horaire : de 7h00 à 24h00 tous les jours de la semaine.

---

<b>Propriétaire :</b>	La Ville de Disraeli est propriétaire et gère l'aréna en régie interne avec ses employés.
-----------------------	---

---

<b>Programmation, saison avec glace (septembre à la fin mars) :</b>	Hockey mineur (AHM Disco)	323.5 h
	Patinage artistique mineur (CPA Disraeli)	421.0 h
	Hockey Thetford (équipe double lettre de Thetford Mines)	8.0 h
	Équipe de hockey scolaire (Les Gaulois, équipe de hockey de la polyvalente de Disraeli)	403.25 h <sup>1</sup>
	École Ste-Luce (école primaire)	30.0 h
	Hockey collégial (Filons)	40.0 h
	Programmes publics – Patinage libre et hockey libre	324.0 h
		Sous-total
	Locations commerciales (ligues adultes et tournois)	471.5 h
	Total	2 108,25 h

---

<sup>1</sup> 27 heures tarifées pour des tournois

<b>Programmation, saison estivale (fin juin à fin août) – 8 semaines :</b>	Programme camp de jour – OTJ				
<b>Tarifification (saison glace) :</b>	Location de glace commerciale	100 \$ / heure			
	Location de glace pour tournois	65 \$ et 70 \$ / heure			
	Location de glace pour tournois scolaires	34,50 \$ / heure			
	Location organismes mineurs reconnus	Gratuité <sup>2</sup>			
	Programmes publics (patinage libre, hockey libre)	Gratuité			
<b>Tarifification (saison estivale) :</b>	<u>Camp de jour</u>				
	Résidants :	130 \$ par enfant / 8 semaines			
	Non-résidants :	260 \$ par enfant / 8 semaines			
	<u>Supplément pour service de garde (avant et après le programme camp de jour)</u>				
	Résidants :	130 \$ par enfant / 8 semaines			
	Non-résidants :	260 \$ par enfant / 8 semaines			
<b>Provenance des utilisateurs :</b>		Disraeli	Coleraine	Autres	Total
	AHM Disco	31	27	41	99
	CPA Disraeli	5	--	19	24
	Camp de jour	53	--	39	92
	Programmes publics (patinage libre, hockey libre)	Clientèle en provenance des différentes municipalités de la zone d'étude, à l'exception de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine qui possède aussi un aréna :			

### 2.1.2 Salle communautaire de l'Âge d'Or

<b>Description :</b>	Bâtiment d'environ 450 m <sup>2</sup> dédié exclusivement aux Amis du Troisième Âge (OBNL)		
<b>Propriétaire :</b>	La Ville de Disraeli est propriétaire et confie la réalisation de la programmation aux Amis du Troisième Âge (OBNL). La programmation est réservée aux membres de l'OBNL.		
<b>Loyer :</b>	Les Amis du Troisième Âge (OBNL) paie à la Ville un loyer annuel de 3 120 \$ et paie 40% de la facture énergétique.		
	L'OBNL loue la salle et en conserve les revenus.		
<b>Provenance des membres :</b>	Disraeli	Autres	Total
	419	219	638

### 2.1.3 Salle des Chevaliers de Colomb

**Description :** Bâtiment d'environ 455 m<sup>2</sup> dédié aux Chevaliers de Colomb (OBNL).

<sup>2</sup> Les organismes mineurs conservent les revenus d'inscription et perçoivent 150 \$ pour la saison pour les non résidents qu'ils retournent à la ville

**Propriétaire :** La Ville de Disraeli est propriétaire et confie la réalisation de la programmation aux Chevaliers de Colomb (OBNL). La programmation est offerte à l'ensemble de la population.

**Loyer :** Les Chevaliers de Colomb (OBNL) paie à la Ville un loyer annuel de 3 072 \$.

L'OBNL loue la salle et en conserve les revenus.

**Provenance des participants :** Non disponible.

#### **2.1.4 Cabaret des Arts de Disraeli**

**Description :** Bâtiment d'environ 327 m<sup>2</sup> dédié à la diffusion et la création culturelle et artistique.

**Propriétaire :** La Ville de Disraeli est propriétaire et réalise sous la responsabilité d'un agent culturel une programmation d'activités axée sur la création et la production culturelle et artistique.

**Programmation :** Pour le moment, le Cabaret des Arts sert de lieu de diffusion et d'exposition. Une programmation axée sur la création et la production, tels qu'ateliers d'arts visuels, de théâtre, de musique, sera développée afin de soutenir et développer la vie culturelle de la communauté. À cet égard, au-delà des activités du Cabaret des Arts, la Ville de Disraeli est impliquée dans des événements communautaires tels que « Pêche en Ville », « Journée Trippante ».

**Provenance des clientèles :** Clientèle en provenance de la zone d'étude et dans quelques zones de Thetford Mines.

#### **2.1.5 Le gymnase de la polyvalente de Disraeli**

**Description :** Gymnase double et locaux adjacents, vestiaires, etc.

**Propriétaire :** La Commission scolaire des Appalaches est propriétaire du gymnase et, en vertu d'une entente de principe, la Ville de Disraeli peut utiliser, le soir et les fins de semaine, le gymnase et les locaux adjacents afin de réaliser une programmation municipale.

**Période et horaires :** Septembre à juin.  
Le lundi soir, de 20h00 à 22h00, et le mercredi soir, de 18h30 à 20h30.

**Programmation :** Lundi : Badminton libre pour 16 ans et plus.  
Mercredi : Basketball libre pour 16 ans et plus.

**Tarifification :** 3 \$ par participant.

**Provenance des clientèles :** Clientèle en provenance de la zone d'étude.

### 2.1.6 3 terrains de tennis éclairés

Description :	<ul style="list-style-type: none"><li>1 terrain de tennis éclairé Champlain</li><li>2 terrains de tennis éclairés au Parc François-Beaudoin</li></ul>
Période et horaire d'opération :	Tous les jours et soirées durant la période estivale, de mai à la fin septembre.
Propriétaire :	La Ville de Disraeli est propriétaire des terrains et offre un programme de tennis libre gratuit pour tous les participants. Des cours sont aussi offerts par un promoteur privé. La Ville n'encaisse aucun revenu de ces cours lorsqu'ils ont lieu.
Provenances des clientèles :	De la zone d'étude.

### 2.1.7 Terrain de balle molle éclairé (Parc François-Beaudoin)

Description :	1 terrain de balle molle éclairé avec abri des joueurs. Le terrain dispose aussi d'un système de son et d'un tableau marqueur.			
Période et horaire d'opération :	Tous les jours à partir du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre, de 8h00 à 22h00.			
Propriétaire :	La Ville de Disraeli est propriétaire et permet à plusieurs utilisateurs de l'utiliser sans frais.  Une équipe de balle mixte l'utilise de manière régulière.			
Provenance des membres de l'équipe mixte :	Disraeli	Autres	Total	
	Équipe de balle molle mixte	9	8	17

### 2.1.8 1 terrain de soccer (terrain de la polyvalente bientôt déménagé au Parc François-Beaudoin)

Description :	1 terrain de soccer de surface naturelle, dimension 11 contre 11.
Période et horaire d'utilisation :	De mai à octobre, tous les jours jusqu'au coucher du soleil.
Propriétaire :	La Ville de Disraeli est propriétaire du terrain et confie à l'Association mineure de soccer de Disraeli la réalisation de la programmation.  La Ville réalise aussi directement un programme pour les participants adultes.
Programmation :	La programmation pour les mineurs est réalisée par l'Association mineure de soccer de Disraeli.  La programmation pour les adultes est réalisée par la Ville.
Tarification :	L'Association mineure de soccer conserve les revenus d'inscription et perçoit un montant supplémentaire de 10 \$ pour la saison qu'elle retourne à la Ville.  Les frais d'inscription pour les clientèles adultes sont de 40 \$ pour les résidents et de 50 \$ pour les non-résidents.

Provenance des utilisateurs :	Disraeli	Autres	Total
Soccer	50	37	87

### 2.1.9 2 terrains de volleyball (Parc François-Beaudoin)

<b>Description :</b>	2 terrains de volleyball de plage non éclairés qui seront transformés en un terrain éclairé.
<b>Période d'utilisation :</b>	De mai à septembre, tous les jours jusqu'au coucher du soleil.
<b>Propriétaire :</b>	La Ville de Disraeli est propriétaire des terrains et encourage leur usage librement. Toutefois, elle organise aussi un programme pour adultes comprenant des matchs et des tournois.
<b>Programmation :</b>	Les lundis de juin, juillet et août, pour une période de 10 semaines, des adultes sont invités à faire partie de la ligue.
<b>Tarifification :</b>	L'inscription pour le programme de 10 semaines est de 40 \$ pour les résidents et de 50 \$ pour les non-résidents.
<b>Provenance des utilisateurs :</b>	Clientèle en provenance des différentes municipalités de la zone d'étude.

### 2.1.10 Autres équipements et activités

- 1 patinoire extérieure éclairée (Parc de la Gare)
- 1 plage municipale (Parc de la Gare)
- 1 parc de jeux d'eau (Parc de la Gare)
- 1 skate park (Parc François-Beaudoin)
- 1 piste pour voitures téléguidées (Parc François-Beaudoin)
- 1 scène pouvant accueillir des fêtes et des groupes (Parc François-Beaudoin)

**Description :** La Ville de Disraeli est propriétaire de nombreux équipements pour lesquels elle n'offre pas de programmation et d'activités tarifées, mais qui représentent un attrait pour les résidents des municipalités voisines. La patinoire extérieure éclairée, la plage municipale de 125 pieds de long et son parc de jeux d'eau au Parc de la Gare exercent un attrait certain.

Il en est de même des nombreuses installations du Parc François-Beaudoin. On y retrouve notamment, en plus des terrains de tennis, des terrains de volleyball et de balle molle, un skate park, des modules de jeux pour enfants, une scène, des jeux de fer, des pistes pour voitures téléguidées et un camping sans service. La présence d'un chalet de service équipé et chauffé ainsi que la présence de bancs, tables de pique-nique, en font un lieu de regroupements familiaux.

Les pistes pour voitures téléguidées attirent des clientèles dont la provenance dépasse la zone d'étude. Des utilisateurs proviennent d'aussi loin que Drummondville et Victoriaville.

## 2.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE

### 2.2.1 Le Centre sportif Odilon Grenier

<b>Description :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 glace de dimension LNH (195' X 85')</li> <li>▪ Capacité en gradin : 445 personnes</li> <li>▪ 6 chambres de joueurs</li> <li>▪ 1 chambre d'arbitre</li> <li>▪ Services (alimentation, proshop)</li> <li>▪ 1 salle (Salle Desjardins, capacité de 246 personnes)</li> </ul>
----------------------	--

**Période et horaire d'exploitation :** Début septembre à la fin mars : 30 semaines d'opération avec glace.

Horaire : de 7h00 à 24h00 tous les jours de la semaine.

**Propriétaire :** La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est propriétaire et gère l'aréna en régie interne avec ses employés.

<b>Programmation, saison avec glace (septembre à la fin mars) :</b>	Hockey mineur (AHM Disco) (incluant tournoi)	179.5 h
	Patinage artistique (CPA Coleraine)	138.25 h <sup>3</sup>
	Programmes publics (patinage libre, hockey libre) (30 sem. X 1 h + 20 h)	50.0 h
	Locations commerciales (ligues adultes, tournois et autres)	549.05 h
	Locations scolaires	---
	Équipe junior A – Coleraine (incluant tournoi)	92.5 h <sup>4</sup>
	Hockey Thetford (double lettre de Thetford)	<u>58.5 h</u>
	<b>Total</b>	<b>1 067.80 h</b>

**Programmation, saison estivale (fin juin à fin août) – 8 semaines :** Programme camp de jour

**Tarification (saison glace) :**

Location de glace commerciale

À la pièce :	117 \$ / heure
À la saison :	107 \$ / heure
Deux heures consécutives :	94,50 / heure
Tarif étudiant résidant :	77 \$ / heure

Équipe junior A de Coleraine : 97 \$ / heure

Semaine des Fêtes, relâche scolaire et location de jour en semaine : 87 \$ / heure

École Ste-Bernadette 54 \$ / heures

Tournoi mineur Gratuité

Tournoi adultes 97 \$ / heure

Location organismes mineurs reconnus Gratuité<sup>5</sup>

Programmes publics (patinage libre, hockey libre) Gratuité

<sup>3</sup> 89 heures gratuites et 49,25 heures à 30 \$/heure

<sup>4</sup> 47.5 heures gratuites et 45 heures tarifées à 97 \$

<sup>5</sup> Hockey mineur conserve les revenus d'inscription et perçoit 150 \$ pour la saison pour les non résidents qu'ils retournent à la municipalité, selon un partage 60% Disraeli et 40% Saint-Joseph-de-Coleraine

---

Salle Desjardins

Résidents	105 \$ (sans coûts de ménage)
Non résidents	145 \$ (sans coûts de ménage)

---

**Tarifification (saison estivale) :** Camp de jour

Résidants :	1 <sup>er</sup> enfant	100 \$ / 8 semaines
	2 <sup>e</sup> enfant	75 \$ / 8 semaines
	3 <sup>e</sup> enfant et +	25 \$ / 8 semaines
Non-résidants :	1 <sup>er</sup> enfant	200 \$ / 8 semaines
	2 <sup>e</sup> enfant	150 \$ / 8 semaines
	3 <sup>e</sup> enfant et +	50 \$ / 8 semaines

Supplément pour service de garde (avant et après le programme camp de jour)

Résidants : 100 \$ / 8 semaines

Non-résidants : 200 \$ / 8 semaines

Location patinoire de dalle 54 \$ / heure<sup>6</sup>

Organismes reconnus par la Ville 29 \$ / heure<sup>7</sup>  
(plus de 36 heures)

Location du hall d'entrée :

Résidents	55 \$
Non-résidants	95 \$

Location de la salle Desjardins :

Résidents	105 \$ (sans coût de ménage)
Non-résidants	145 \$ (sans coût de ménage)

---

<b>Provenance des utilisateurs :</b>	Disraeli	Coleraine	Autres	Total
Camp de jour	0	51	2	53
AHM Disco	31	27	41	99
CPA Coleraine	0	14	13	27
Programmes publics (patinage libre, hockey libre)	St-Joseph-de-Coleraine, St-Julien, Paroisse Disraeli			

---

---

<sup>6</sup> Ajout de 50 \$ si un employé est nécessaire.

<sup>7</sup> Ajout de 50 \$ si un employé est nécessaire.



### 2.2.2 Patinoire extérieure éclairée

<b>Description :</b>	Patinoire extérieure avec bande et éclairée.
<b>Propriétaire :</b>	La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est propriétaire et confie l'entretien à un OBNL.
<b>Programmation :</b>	La patinoire est destinée à la pratique du patinage libre et du hockey libre à tous les jours et soirées durant la saison d'hiver.
<b>Tarifcation :</b>	Accès libre, sans frais pour tous.
<b>Provenance de la clientèle :</b>	Principalement de Saint-Joseph-de-Coleraine.

### 2.2.3 Chalet des sports O.T.J.

<b>Description :</b>	Chalet offrant une salle de 86,7 m <sup>2</sup> et une aire de service de 17 m <sup>2</sup> . Capacité de 59 personnes.
<b>Propriétaire :</b>	La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est propriétaire et gère le chalet en régie interne avec ses employés.
<b>Programmation :</b>	Le Chalet des sports O.T.J. sert à la réalisation de programmes de loisirs. Notamment, il reçoit à certaines périodes le programme de camp de jour de la municipalité.  Il est aussi loué pour des activités à caractère privé. Les revenus de ses locations sont conservés par la Ville.
<b>Tarifcation :</b>	Location de la salle  Résidents            90 \$ (sans coût de ménage) Non-résidents      130 \$ (sans coût de ménage)
<b>Provenance de la clientèle :</b>	Principalement de Saint-Joseph-de-Coleraine, en lien avec le programme de camp de jour. Les locations privées sont attribuables à des clientèles de la zone d'étude.

## 2.2.4 Chalet sportif Mont Caribou à Vimy-Ridge

<b>Description :</b>	Chalet offrant une salle de 166 m <sup>2</sup> et une aire de service de 50.7 m <sup>2</sup> . Capacité de 138 personnes.
<b>Propriétaire :</b>	La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est propriétaire du chalet et en confie l'administration et l'usage exclusif à un organisme à but non lucratif (OBNL) qui réalise une programmation de loisirs. La Municipalité entretient le bâtiment.  Loyer : Il n'y a pas de loyer à payer par l'OBNL.
<b>Programmation :</b>	Programmation d'activités de loisirs et de spectacles.  La salle peut aussi être louée à des groupes privés et les revenus sont conservés par l'OBNL.
<b>Tarification :</b>	La tarification et les revenus qui en découlent sont gérés par l'OBNL (aucune surcharge pour les non-résidents). Ce dernier applique un tarif journalier de 120 \$, incluant le ménage.
<b>Provenance de la clientèle :</b>	Clientèle en provenance des différentes municipalités de la zone d'étude.

## 2.2.5 Pavillon d'accueil des sentiers des 3 Monts

<b>Description :</b>	Pavillon offrant une salle de 71 m <sup>2</sup> et une aire de services de 29 m <sup>2</sup> . Capacité de 59 personnes.
<b>Propriétaire :</b>	La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est propriétaire du pavillon et en confie l'administration et l'usage exclusif à un organisme à but non lucratif qui réalise une programmation de plein air. La Municipalité entretient le bâtiment.  Loyer : Il n'y a pas de loyer à payer pour l'OBNL.
<b>Programmation :</b>	Programmation d'activités de plein air – Principalement sentiers pédestres et hébergement (yourtes et chalets).  La salle peut aussi être louée à des groupes privés et les revenus sont conservés par l'OBNL.
<b>Tarification :</b>	La tarification et les revenus qui en découlent sont gérés par l'OBNL (aucune surcharge pour les non-résidents). Ce dernier applique un tarif de location pour le Pavillon d'accueil de 130 \$ / jour, incluant le ménage.
<b>Provenance de la clientèle :</b>	Clientèle en provenance des différentes municipalités de la zone d'étude.

## 2.2.6 Piscine extérieure

<b>Description :</b>	Piscine extérieure non chauffée (20,45 m X 9,92 m). La profondeur en partie profonde est de 3,10 m et la partie la moins profonde est de 1,09 m. La capacité est de 186 baigneurs.
<b>Propriétaire :</b>	La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est propriétaire de la piscine et gère la piscine en régie interne avec ses employés.
<b>Programmation :</b>	La piscine offre un programme de bains libres durant la période estivale, soit à partir de la Fête de la St-Jean, pour une période de 8 semaines. L'horaire du programme est du lundi au vendredi, de 13h à 16h, et de 17h30 à 19h30.
<b>Tarifcation :</b>	Le programme est gratuit pour tous, adultes, enfants, résidents et non-résidents.
<b>Provenance des clientèles :</b>	Saint-Joseph-de-Coleraine, Disraeli, Saint-Julien et Paroisse de Disraeli.

## 2.2.7 Terrain de soccer

<b>Description :</b>	Terrain de soccer en surface naturelle et non éclairé. Dimensions pour équipes de 11 joueurs (105 m X 67 m).								
<b>Propriétaire :</b>	La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est propriétaire du terrain et le gère en régie interne avec ses employés.								
<b>Programmation :</b>	Activités de soccer organisé (ligue locale).  Accès libre pour tous, à l'extérieur des périodes utilisées par la ligue de soccer.								
<b>Tarifcation :</b>	Pour les activités de la ligue de soccer, les tarifs d'inscription sont :  Pour le niveau initiation (4 à 5 ans)  Résidents : 10 \$ Non-résidents : 20 \$  Pour les autres niveaux  Résidents – 1 <sup>er</sup> enfant : 40 \$ 2 <sup>e</sup> enfant : 35 \$ 3 <sup>e</sup> enfant : gratuité  Non-résidents – 1 <sup>er</sup> enfant : 80 \$ 2 <sup>e</sup> enfant : 70 \$ 3 <sup>e</sup> enfant : gratuité								
<b>Provenance des utilisateurs :</b>	<table><thead><tr><th></th><th>Coleraine</th><th>Autres</th><th>Total</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>45</td><td>4</td><td>49</td></tr></tbody></table>		Coleraine	Autres	Total		45	4	49
	Coleraine	Autres	Total						
	45	4	49						

### **2.2.8 2 terrains de tennis en terre battue**

<b>Description :</b>	Deux courts de terrains en terre battue éclairés. La dimension de chacun est de 78' X 36'.
<b>Propriétaire :</b>	La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est propriétaire des terrains et les gère en régie interne avec ses employés.
<b>Programmation :</b>	Les terrains de tennis sont disponibles principalement pour la pratique de tennis libre à tous les jours et en soirée durant la saison estivale.
<b>Tarification :</b>	L'utilisation des terrains est gratuite pour tous, résidents et non-résidents.
<b>Provenance des clientèles :</b>	Coleraine, Disraeli, Saint-Julien et Paroisse de Disraeli.

### **2.2.9 1 terrain de tennis de surface asphaltée**

<b>Description :</b>	1 court de tennis de surface asphaltée éclairé. La dimension est réglementaire.
<b>Propriétaire :</b>	La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est propriétaire et le gère en régie interne avec ses employés.
<b>Programmation :</b>	Le terrain de tennis est disponible principalement pour la pratique de tennis libre à tous les jours et en soirée durant la saison estivale.
<b>Tarification :</b>	L'utilisation du terrain est gratuite pour tous, résidents et non-résidents.
<b>Provenance des clientèles :</b>	Saint-Joseph-de-Coleraine

### **2.2.10 1 terrain de balle molle**

<b>Description :</b>	Un terrain de balle molle éclairé disposant d'un panneau indicateur. Les dimensions sont de 215 pieds en lignes latérales et 221 pieds de centre.
<b>Propriétaire :</b>	La Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine est propriétaire du terrain et le gère en régie interne avec ses employés.
<b>Programmation :</b>	Terrain libre pour tous le jour et location avec tarification pour l'utilisation du terrain le soir avec lumières.
<b>Tarification :</b>	Location : Gratuit le jour 30 \$ en soirée avec lumières pour résidents et non-résidents
<b>Provenance des clientèles :</b>	Saint-Joseph-de-Coleraine

## 2.3 LES CONSTATS

À partir des étapes réalisées, certains constats s'en dégagent.

- La Ville de Disraeli et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine qui représentaient, en 2011, une population de 4 372 habitants, présentent, en terme d'équipements et de programmes de loisirs, une offre variée pour leur population, mais aussi pour la population des autres municipalités de la zone d'étude. Ces municipalités regroupaient, au recensement de 2011, une population de 4 346 habitants.
- On retrouve dans la zone d'étude deux arénas. Il s'agit de l'Aréna 76 de Disraeli et de l'Aréna du Centre Sportif Odilon-Grenier de Saint-Joseph-de-Coleraine.

Bien qu'il n'existe pas de normes et de standards canadiens reconnus et fiables en matière d'installations récréatives et sportives, certaines données recueillies peuvent être comparées à un inventaire qui a été confectionné à partir de plusieurs études déjà réalisées dans plusieurs villes au Québec.

La situation des arénas de la zone d'étude sera comparée avec certains des indicateurs développés au cours de ces études.

### L'INDICATEUR DU NOMBRE DE GLACES INTÉRIEURES PAR PERSONNE

Un indicateur témoin a été développé à partir de l'inventaire des arénas de la grande région de Montréal. Actuellement, on retrouve un ratio d'environ une glace intérieure par 20 000 habitants.

Le tableau 6 qui suit présente la situation sur le territoire à l'étude. À partir des données de la population, tirées de Recensement 2011 de Statistique Canada, on remarque que la zone d'étude affiche un ratio d'une glace pour 3 635 habitants. Le territoire de la rive sud de Montréal et de la Montérégie présente un ratio d'une glace pour 18 024 habitants et la Ville de Sherbrooke présente un ratio d'une glace pour 15 952 habitants.

**Tableau 6. Ratio glace par personne**

Marché	2011	Nombre de glaces	Ratio Glace / Population
Zone à l'étude	8 718	2	1 : 4 359
L'indicateur témoin	2 010 713	93	1 : 21 621
Rive-Sud de Montréal et Montérégie	757 004	42	1 : 18 024
Ville de Sherbrooke	159 524	10	1 : 15 952

### L'INDICATEUR DU TAUX DE PARTICIPATION

On détermine le taux de participation en sports de glace en appliquant le nombre d'inscriptions saisonnières sur le nombre total de jeunes du même âge sur un territoire. Le taux de participation en sports de glace varie d'un milieu et d'une région à l'autre. À titre indicatif, lors d'études réalisées dans différentes municipalités au cours des dernières années, les taux de participation aux sports de glace des villes de Trois-Rivières, Longueuil, Terrebonne, Sherbrooke et Laval étaient respectivement de 11%, 10%, 11%, 10% et 10%.

Comme le présente le tableau 7 ci-après, la Ville de Disraeli et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine présentent un taux de 13% et les municipalités du marché secondaire un taux de 12%. Globalement, pour l'ensemble du territoire de la zone d'étude, le taux s'établissait à 12%.

**Tableau 7. Taux de participation aux sports de glace**

Discipline sportive	Marché primaire	Marché secondaire	Marché total
Association Hockey Mineur Disco (AHM Disco)	60	39	99
Patinage artistique (CPA Disraeli et Coleraine)	19	32	51
Sous-total des inscriptions	79	71	150
Population 5 à 19 ans	605	605	1 210
Taux de participation	13%	12%	12%

**L'INDICATEUR DU NIVEAU DE GÉNÉROSITÉ**

L'indicateur du niveau de générosité est établi en mesurant le nombre d'heures de glace alloué par inscription aux activités de sports de glace mineur.

Les municipalités du Québec subventionnent généralement un certain nombre d'heures de glace pour chaque inscription aux organismes reconnus de sports de glace. Les municipalités accordent généralement entre 2,5 et 3,5 heures de glace par inscription. En moyenne, les municipalités accordent 3 heures par saison.

Le tableau 8 qui suit présente les différents niveaux de générosité de quelques municipalités québécoises et intègre celui de Disraeli et de Saint-Joseph-de-Coleraine.

**Tableau 8. Niveaux de générosité**

Municipalité	Niveau de générosité (heures)
Repentigny	2,5
Saint-Jérôme	3,2
Cowansville	2,8
Trois-Rivières	3,4
Varenes	3,4
Sherbrooke	4,1
L'Assomption	2,5
Disraeli et Saint-Joseph-de-Coleraine	1 062 / 150 inscrits = 7,0

Les municipalités du Québec, en matière de politique de loisirs, basent en grande partie le choix d'offrir à leur population l'accès à des glaces intérieures en fonction des besoins des jeunes d'âge mineur. Bien qu'elles soient conscientes de l'apport d'un tel équipement pour les clientèles adultes et la pratique d'activités physiques, leur contribution financière est justifiée par l'utilisation des clientèles jeunesse et les besoins des associations de sports de glace mineur. Sur la base de ce principe, les besoins des 150 jeunes participants des marchés primaire et secondaire, pourraient être satisfaits par une seule glace.

En utilisant l'indicateur du niveau de générosité, une glace intérieure pourrait répondre aux besoins d'heures de glace de près de 500 jeunes en accordant un ratio de 3 heures de glace par inscription. Sur la base d'une saison d'exploitation de 32 semaines annuellement, 48 heures par semaine peuvent être considérées pour la pratique des sports de glace. Il s'agit des blocs horaires de soirée en semaine (17h à 21h) et les weekends les blocs horaires de jour et de soir (7h à 21h). Ces blocs représentent 1 536 heures (48 heures X 32 semaines). Ainsi, en accordant 3 heures par inscription, une glace permettrait théoriquement de répondre à une demande de 512 participants (1 440 heures / 3 heures).

- La Ville de Disraeli et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine n'ont pas de politique claire en matière de tarification pour les non-résidents.

Ainsi, dans le cas de leurs aré纳斯, une surcharge de 150 \$ est appliquée aux non-résidents qui s'inscrivent aux activités de hockey mineur. Dans le cas de chacun des clubs de patinage artistique présents, c'est la politique de l'application d'un tarif majoré de 100%, soit le double de la tarification des résidents, qui s'applique aux non-résidents.

Pour les programmes de camp de jour, les deux municipalités appliquent une tarification représentant le double du tarif résident pour les non-résidents.

Pour les autres activités et services, les tarifications non-résidents, lorsqu'elles s'appliquent, semblent répondre à une appréciation de leur acceptabilité.

# 3. ANALYSE DES ASPECTS FINANCIERS

L'objectif de cette étape vise à documenter les aspects financiers associés à l'offre d'activités de sports et loisirs, et ce pour la Ville de Disraeli et pour la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.

Dans un premier temps, seront regardées les tarifications appliquées. Par la suite, les coûts associés à ces offres d'activités pour chacune des municipalités seront examinés de manière à les mettre en relation avec les tarifications applicables et particulièrement celles applicables aux non-résidents. Finalement, trois cas de municipalités s'étant dotées de structure de tarification visant une modulation adéquate des tarifs pour les non-résidents seront regardés.

## 3.1 ASPECTS FINANCIERS DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS DE SPORTS ET DE LOISIRS DE LA VILLE DE DISRAELI AYANT UNE PORTÉE RÉGIONALE

### 3.1.1 Portrait général

Tel que présenté au tableau 9 ci-dessous, la Ville de Disraeli consacre en coûts directs une somme d'environ 375 000 \$ annuellement aux équipements et programmes de loisirs identifiés par cette démarche. À lui seul, l'Aréna 76 accapare 75% de ces dépenses. En second lieu, les sommes consacrées au Parc de la Gare et ses équipements (plage municipale, jeux d'eau, patinoire, chalet) représentent 11% des sommes globales, soit 42 632 \$. Le programme de camp de jour, pour sa part, occupe le troisième rang en importance et représente 8% des dépenses.

**Tableau 9. Équipements et programmes de loisirs ayant un rayonnement régional – Ville de Disraeli – Coûts directs en 2014**

Équipement ou programme	Revenus	Dépenses	Coûts directs	Proportion
Aréna 76	42 330 \$	323 000 \$	280 670 \$	75%
Parc de la Gare		42 632 \$	42 632 \$	11%
Programme camp de jour	11 155 \$	39 950 \$	28 795 \$	8%
Cabaret des Arts		14 175 \$	14 175 \$	4%
Parc François-Beaudoin (tennis)	320 \$	4 032 \$	3 712 \$	1%
Terrain de soccer		3 000 \$	3 000 \$	---
Gymnase de la polyvalente	3 168 \$	5 867 \$	2 699 \$	---
Terrain de tennis Champlain		1 370 \$	1 370 \$	---
Salle de l'Âge d'Or	5 080 \$	6 152 \$	1 072 \$	---
Salle des Chevaliers de Colomb <sup>8</sup>	3 072 \$	1 184 \$	(1 888 \$)	---
<b>Total</b>	<b>65 125 \$</b>	<b>441 362 \$</b>	<b>376 237 \$</b>	<b>100%</b>
Revenus de surcharge	9 000 \$	---	(9 000 \$)	---

<sup>8</sup> Le bâtiment devrait être démolé et ne pas être utile à l'automne 2015.



### **3.1.2 Aréna 76**

L'Aréna 76 présente des coûts d'opération de 323 000 \$ annuellement et un coût net de 280 670 \$ par la génération de 42 330 \$ de revenus. Selon les données obtenues, le nombre d'heures annuel de location de glace représenterait environ 2 100 heures.

Les 2 100 heures représentent un taux d'occupation d'environ 55%, soit 2 100 heures / 3 800 heures. Sur la base des coûts d'opération annuels, le coût de revient de chacune de ces heures est d'environ 150 \$ (323 000 \$ / 2 100 heures). L'application de la tarification actuelle permet de percevoir globalement 42 330 \$.

Les non-résidents inscrits aux associations de sports de glace (hockey mineur, patinage artistique), soient 60 jeunes en 2014 (plus 27 pour Saint-Joachim-de-Coleraine), en tenant compte du ratio de 7 heures de glace par inscription, ont utilisé chacun 7 heures de glace et remis à la Ville 150 \$. Sur la base du coût de revient par heure de glace, la valeur de leur utilisation représentait 1 050 \$ (7 heures X 150 \$).

### **3.1.3 Programme de camp de jour**

Le programme de camp de jour présentait, en 2014, des dépenses directes de 39 950 \$ et accueillait 92 jeunes durant cet été. Sur cette base, le coût par participant serait de 434 \$ (39 950 \$ / 92).

La tarification pour les non-résidents établie au double du tarif résident, soit 280 \$ pour le camp de jour et 280 \$ pour le service de garde, représente un montant de 560 \$ pour un inscrit qui utilise les deux services.

### **3.1.4 Salle communautaire de l'Âge d'Or**

La salle communautaire de l'Âge d'Or représentait des coûts d'opération directs de 6 152 \$ et permettait à la Ville, par le loyer payé par Les Amis du Troisième Âge, de récupérer 5 080 \$, pour un coût net de 1 072 \$.

Le coût par participant est de 9,65 \$ (6 152 \$ / 638 participants). Aucune tarification n'est appliquée aux 219 membres non-résidents.

### **3.1.5 Salle des Chevaliers de Colomb**

Ce bâtiment ne devrait plus être utilisé à l'automne 2015.

### **3.1.6 Cabaret des Arts de Disraeli**

Ce bâtiment à vocation culturelle représentait en 2014 des coûts d'opération directs de 14 175 \$ et aucune tarification pour les non-résidents n'est appliquée.

### **3.1.7 Le gymnase de la polyvalente de Disraeli**

L'entente intervenue entre la Ville de Disraeli et la Commission scolaire des Appalaches a engendré des coûts annuels de 5 867 \$ en 2014. Les programmes de badminton libre et basketball libre ont permis de cumuler des revenus de 3 168 \$. Le tarif pour ces activités est de 3,00 \$ par participant et aucune surcharge ne s'applique aux non-résidents.

Sur la base de ces revenus de 3 168 \$, si on estime les revenus par participant à 2,61 \$ (avant taxes), c'est 1 214 participants qui ont été accueillis à ces activités. Si un tarif de 4,83 \$ avait été appliqué pour chacun des participants, les revenus générés auraient permis de couvrir les coûts directs.

### **3.1.8 3 terrains de tennis éclairés**

Les terrains de tennis sont offerts gratuitement à la population pour la pratique libre. Ils représentaient des coûts directs, en 2014, de 5 402 \$, soit 4 032 \$ pour ceux du Parc François-Beaudoin et 1 370 \$ pour le tennis Champlain.

### **3.1.9 1 terrain de soccer**

Le terrain de soccer situé sur le terrain de la polyvalente sera bientôt déménagé au Parc François-Beaudoin. En 2014, ce terrain représentait des coûts directs de 3 000 \$.

Pour les activités de soccer de l'association mineur et celles des promoteurs pour adultes, un supplément de 10 \$ est appliqué pour les non-résidents.

### **3.1.10 2 terrains de volleyball (Parc François-Beaudoin)**

Les terrains de volleyball de plage avec les terrains de tennis du Parc François-Beaudoin représentaient des coûts directs de 4 032 \$ en 2014. Pour cette activité, une surcharge de 10 \$ est appliquée pour les non-résidents.

## 3.2 ASPECTS FINANCIERS DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS DE SPORTS ET DE LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE AYANT UNE PORTÉE RÉGIONALE

### 3.2.1 Portrait général

Tel que présenté au tableau 10 ci-dessous, la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine consacrait en coûts directs une somme annuelle d'environ 190 000 \$ pour les équipements et programmes identifiés au cours de cette démarche.

À lui seul l'Aréna – Centre Sportif Odilon-Grenier occupe 64% de ces dépenses. En second lieu, les sommes consacrées au Chalet sportif Mont Caribou à Vimy-Ridge représentait 13% des sommes globales, soit 23 892 \$. Le programme de camp de jour, pour sa part, occupait le troisième rang et représente 10% des dépenses avec des coûts directs nets de 18 588 \$. Dans l'ordre, le pavillon d'accueil des sentiers des 3 monts et la piscine extérieure occupent le quatrième et le cinquième rang avec des coûts nets directs de 12 572 \$ et 10 513 \$.

**Tableau 10. Équipements et programmes de loisirs ayant un rayonnement régional – Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine – Coûts directs en 2014**

Équipement ou programme	Revenus	Dépenses	Coûts directs	Proportion
Aréna – Centre sportif Odilon-Grenier	60 617 \$	180 692 \$	120 525 \$	64%
Chalet sportif Mont Caribou à Vimy-Ridge		23 892 \$	23 892 \$	13%
Programme camp de jour	7 119 \$	25 707 \$	18 588 \$	10%
Pavillon d'accueil des sentiers des 3 Monts	---	12 572 \$	12 572 \$	8%
Piscine extérieure	---	10 513 \$	10 513 \$	5%
Chalet des Sports OTJ	---	3 143 \$	3 143 \$	2%
Terrain de soccer et ligue de soccer	1 520 \$	776 \$	(744 \$)	---
Terrain de tennis (terre battue)	---	297 \$	297 \$	---
Terrain de balle	---	640 \$	640 \$	---
<b>Total</b>	<b>68 806 \$</b>	<b>258 232 \$</b>	<b>189 426 \$</b>	<b>100%</b>

### 3.2.2 L'Aréna – Centre sportif Odilon-Grenier

Le Centre sportif Odilon-Grenier présente des coûts d'opération de plus de 180 000 \$ annuellement et des coûts nets de 120 525 \$ par la génération de revenus de 60 167 \$. Selon les données obtenues, le nombre d'heures annuel de location de glace représentait environ 1 100 heures en 2014.

Les 1 100 heures représentent un taux d'occupation d'environ 30%, soit 1 100 heures / 3 570 heures. Sur la base des coûts d'opération annuels, le coût de revient de chacune de ces heures est d'environ 160 \$ (180 000 \$ / 1 100 heures). L'application de la tarification actuelle permet de percevoir globalement 60 167 \$.

Les non-résidents inscrits aux associations de sports de glace (hockey mineur, patinage artistique), soit 54 (plus 31 de Disraeli), en tenant compte du ratio de 7 heures de glace par inscription, ont utilisé 7 heures de glace et remis à la Municipalité 150 \$. Sur la base du coût de revient par heure de glace, la valeur de leur utilisation représenterait 1 120 \$ (7 heures X 160 \$).

### **3.2.3 Programme de camp de jour**

Le programme de camp de jour présentait, en 2014, des dépenses directes de 25 707 \$ et accueillait 53 jeunes durant cet été. Sur cette base, le coût par participant serait de 494 \$ (25 707 \$ / 52).

La tarification pour les non-résidents établie au double du tarif résident, soit 200 \$ pour le camp de jour et de 200 \$ pour le service de garde, représente un montant de 400 \$ pour un inscrit qui utilise les deux services.

### **3.2.4 Patinoire extérieure éclairée**

Selon les informations obtenues, la patinoire extérieure éclairée de la Municipalité est principalement utilisée par les résidents de Saint-Joseph-de-Coleraine et ne pourrait pas être ainsi considérée comme s'adressant aux autres clientèles de la zone d'étude.

### **3.2.5 Chalet des sports de l'O.T.J.**

Ce bâtiment sert principalement à la réalisation de programmes de loisirs, dont le programme de camp de jour. Les coûts directs d'opération seraient de 3 143 \$ et bien qu'une tarification s'applique aux locations privées de la salle, aucun revenu n'était perçu en 2014.

### **3.2.6 Chalet sportif Mont Caribou à Vimy-Ridge**

Les coûts d'opération reliés à ce bâtiment représentent le deuxième poste de dépenses en importance et accapare 13% des coûts nets consentis par la Municipalité pour les équipements et programmes de loisirs identifiés par cette démarche. Les coûts annuels directs étaient de 23 892 \$ et aucun revenu n'est versé à la Municipalité. De fait, le bâtiment et les programmes sont confiés à un OBNL, qui en conserve les revenus de programmation et de location. Les activités qui s'y déroulent s'adressent à l'ensemble des clientèles de la zone d'étude.

### **3.2.7 Le pavillon d'accueil des sentiers des 3 Monts**

Les coûts d'opération reliés à ce bâtiment représentent le quatrième poste de dépenses en importance et accapare 8% des coûts nets consentis par la Municipalité pour les équipements et programmes de loisirs identifiés par cette démarche. Les coûts annuels directs étaient de 12 572 \$ et aucun revenu n'est versé à la Municipalité. De fait, le bâtiment et les programmes de plein air sont confiés à un OBNL qui en conserve les revenus de programmation et de location. Les activités qui s'y déroulent s'adressent à l'ensemble des clientèles de la zone d'étude.

### **3.2.8 La piscine extérieure**

La piscine extérieure de Saint-Joseph-de-Coleraine est offerte gratuitement à la population. Elle serait principalement utilisée par les résidents de la Municipalité mais aussi par des clients en provenance de Disraeli, Saint-Julien et Paroisse de Disraeli. Elle reçoit aussi les participants au programme de camp de jour. Les coûts directs en 2014 étaient d'environ 10 000 \$.

### **3.2.9 Le terrain de soccer**

Le terrain de soccer, selon les informations obtenues, présentait un surplus de revenus sur les dépenses. La tarification applicable aux programmes de soccer permet de percevoir des revenus de 1 520 \$ et les coûts directs étaient estimés à 776 \$.

### **3.2.10 2 terrains de tennis en terre battue, 1 terrain asphalté et 1 terrain de balle molle**

Ces équipements représentent globalement des coûts directs d'un peu moins de 1 000 \$ et de ces équipements, seuls les terrains de terre battue intéresseraient des non-résidents. À l'instar de la piscine extérieure, on y accueille des résidents de Disraeli, Saint-Julien et Paroisse de Disraeli.

### **3.3 DES CAS DE STRUCTURE DE TARIFICATION**

Trois cas de municipalités ont été regardés en fonction de leur politique de tarification à l'égard des non-résidents. Dans chacun des cas, ces politiques devaient répondre à deux préoccupations importantes avant leur adoption, soit d'être équitable à l'égard des résidents qui contribuent financièrement à même les taxes municipales à l'offre de service, et dans un deuxième temps à s'assurer que la participation des non-résidents contribue à l'amélioration et à l'augmentation de l'offre de service aux résidents. À titre d'exemple, dans certains cas, la participation des non-résidents permet d'augmenter la variété des services. Pensons notamment à l'offre de service pour la pratique du hockey à Disraeli et Saint-Joseph-de-Coleraine, qui est enrichie par la présence de joueurs non-résidents.

#### **3.3.1 Cas de la Ville de Lac-Mégantic**

La Ville de Lac-Mégantic est propriétaire du Centre sportif Mégantic, comprenant un aréna, une piscine intérieure, un gymnase, une salle multifonctionnelle et des bureaux administratifs. Elle soutient ou réalise directement plusieurs programmes de loisirs. Elle a développé et proposé une entente intermunicipale à 24 municipalités regroupées en 4 couronnes. Ces couronnes ont été établies en fonction de leur distance du Centre sportif et l'estimation de la participation de leurs résidents aux activités du Centre.

Les citoyens de ces 24 municipalités peuvent obtenir les mêmes conditions d'accès que les résidents de Lac-Mégantic si leur municipalité est signataire de l'entente intermunicipale. Cette entente prévoit que la municipalité verse une quote-part annuelle, calculée en utilisant la proportion de la richesse foncière pour la contribution aux dépenses d'immobilisation et la proportion de leur population pour la contribution aux dépenses d'opération. La fréquentation en provenance de leur couronne d'appartenance vient pondérer la contribution de chacune des municipalités.

Par cette entente intermunicipale, la Ville de Lac-Mégantic a pour objectif que les municipalités participantes contribuent aux dépenses d'immobilisation et aux dépenses d'opération de manière équitable.

Dans le cas des municipalités non participantes, leurs citoyens, de manière individuelle, doivent défrayer les coûts supplémentaires associés aux tarifs pour les non-résidents. Ces tarifs sont aussi basés sur une évaluation des coûts d'immobilisation et des coûts d'opération et le coût de revient associé à chacun des participants.

Par exemple, un participant au programme de hockey mineur, s'il est soumis au tarif non-résident, devra payer un montant supplémentaire par saison de 1 765 \$.

La location d'une heure de glace en période de pointe est de 312 \$, alors que le tarif résident est de 172 \$. Dans le cas d'une entrée pour le patinage libre, un participant de moins de 14 ans devra payer 4 \$, alors que pour un résident, le tarif est de 2 \$. Dans le cas de cours de natation, le tarif non-résident est le double du tarif résident. Un cours d'aquaforme qui représente un déboursé de 86 \$ pour un résident est à 172 \$ au tarif non-résident.

#### **3.3.2 Cas de la Ville de Saint-Eustache**

La Ville de Saint-Eustache est située dans la MRC Deux-Montagnes et représente un pôle important à l'intérieur de cette MRC.

À l'instar d'autres villes offrant des services de loisirs qui débordent son territoire, elle doit réfléchir sur les conditions d'accès de ses résidents et sur celles des non-résidents intéressés à utiliser ses services en loisirs.

À la fin de l'année 2009, elle inaugurerait un tout nouveau complexe aquatique. À cette occasion, elle devait aussi présenter une nouvelle grille de tarification et statuer notamment sur les tarifs pour les non-résidents.

Elle faisait le choix d'appliquer une tarification pour les non-résidents qui, selon le directeur des loisirs, visait à leur faire assumer, dans la mesure du possible, les coûts d'opération.

Cet objectif se traduit par exemple pour l'entrée individuelle à un bain libre pour un non-résident, à un tarif de 20,50 \$ et à un tarif pour un invité non-résident à 10,25 \$. Ce dernier tarif s'applique seulement pour un non-résident de 0 à 12 ans invité par un résident.

En ce qui concerne le programme de cours de natation, les tarifs non-résidents représentent 200%, soit le double du tarif résident. Dans le cas des associations de sport aquatique, une surcharge de 500 \$ par inscription pour l'année est retournée à la Ville. Bien que selon le directeur, cette somme ne représente pas la valeur réelle applicable aux coûts d'opération, cette contribution supplémentaire des non-résidents limite l'impact négatif auprès du membership des associations.

Par ailleurs, une municipalité située à proximité de Saint-Eustache, soit Sainte-Marthe-sur-le-Lac, concluait une entente d'utilisation du complexe aquatique pour ses citoyens. Ces derniers bénéficient des mêmes conditions que celles s'appliquant aux résidents pour les programmes de bains libres, les activités dirigées (cours de natation) et les activités reliées à un organisme (club sportif aquatique).

En contrepartie, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac contribue financièrement, sur une base annuelle, aux coûts nets d'exploitation en fonction de la proportion de sa population par rapport à la population totale des deux villes. Si d'autres municipalités adhéraient dans l'avenir à cette entente, elles auraient à défrayer annuellement, en fonction de la proportion de leur population à la population totale des municipalités participantes, incluant celle de Saint-Eustache.

### **3.3.3 Cas de la Ville de Repentigny**

La Ville de Repentigny est située dans la MRC de l'Assomption. Elle représente un pôle important à l'intérieur de la MRC de l'Assomption mais aussi au-delà de ce territoire.

Ainsi, en matière de sports, loisirs et culture, les infrastructures et les programmes de sports, loisirs et culture accueillent chaque année des non-résidents en provenance d'un territoire élargi.

En cette période d'optimisation des ressources publiques, le service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et le service des arts, de la culture et des lettres se sont engagés dans une démarche visant une mise à jour complète du règlement de tarification pour 2016.

Cette démarche prévoit de nombreuses actions et étapes et vise une adoption par le conseil municipal en octobre 2015.

Tel que discuté avec le directeur du service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, les tarifications applicables aux non-résidents constituent un élément majeur de cette politique.

Présentement, la tarification pour les non-résidents représente une majoration de 50%. Par exemple, la tarification hebdomadaire au programme de camp de jour pour le premier enfant est de 95 \$ pour un résident et de 145 \$ pour un non-résident. Un cours de natation au programme préscolaire est de 50 \$ pour un résident et de 75 \$ pour un non-résident.

La révision mise en action par la Ville de Repentigny portera principalement sur les tarifications applicables au secteur aquatique, au programme de camp de jour, aux activités libres en gymnase et aux inscriptions aux associations sportives partenaires la Ville de Repentigny. Par ailleurs, la nouvelle tarification devra être établie en fonction des coûts de revient des activités et sur la base de comparables.

## 4. RECOMMANDATIONS

La Ville de Disraeli et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine présentent des points communs au chapitre leurs offres de services en matière de loisirs. En effet, toutes deux disposent d'équipements et programmes de loisirs dont l'offre dépasse les limites de leur territoire en s'adressant à des clientèles des municipalités présentées dans la zone d'étude.

De façon convaincante, l'Aréna 76 de la Ville de Disraeli et l'Aréna du Centre Odilon-Grenier de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine en font partie. On retrouve par la suite les programmes de camp de jour et des équipements tels que le Chalet Sportif Mont Caribou et le Pavillon d'accueil des sentiers des 3 Monts pour la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, et les installations du Parc de la Gare et du Parc François-Beaudoin, le Cabaret des Arts, la salle de l'Âge d'Or et le gymnase de la polyvalente pour la Ville de Disraeli.

Toutefois, un enjeu majeur est associé aux arénas. Dans chacun des cas, les équipements représentent une partie importante des coûts associés aux équipements et programmes identifiés. Ces dépenses d'opération seront vraisemblablement accompagnées d'importantes dépenses d'immobilisation au cours des prochaines années, principalement en raison de leur âge et de changements réglementaires.

Par ailleurs, la demande régionale pour ces équipements justifie difficilement la présence de deux arénas. Un seul aréna pourrait répondre à cette demande. De plus, les tarifications applicables aux non-résidents pour ces équipements est nettement défavorable aux résidents des municipalités propriétaires qui, principalement par leurs contributions aux taxes municipales, paient des sommes beaucoup plus importantes.

Dans ce contexte, les recommandations suivantes sont soumises.

### 4.1 CRÉATION D'UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Créer une structure administrative visant le développement d'une vision commune concernant ces deux arénas.

Cette structure pourrait prendre la forme d'une régie intermunicipale ou d'une corporation intermunicipale (OBNL). Le mandat de cette entité serait de planifier et de gérer de façon commune les deux arénas et de conseiller les municipalités participantes.

### 4.2 NOUVELLE ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Convenir avec les municipalités dont les résidents utilisent les arénas d'une nouvelle entente de coopération.

Cette nouvelle entente pourrait prendre la forme d'une participation active à l'intérieur de la nouvelle entité administrative. Ces municipalités pourraient être membres de la régie ou de la corporation intermunicipale ou convenir avec les propriétaires ou nouveaux gestionnaires d'une entente intermunicipale pour l'utilisation des arénas.

Dans tous les cas, cette participation permettrait aux résidents de ces municipalités de bénéficier des mêmes conditions d'utilisation des installations que celles accordées aux résidents des municipalités propriétaires. En contrepartie, les municipalités participantes versent une quote-part. Cette quote-part pourrait être établie en utilisant l'un ou l'autre ou une combinaison des critères suivants : la richesse foncière (RFU), la population, le nombre de participants.



### **4.3 APPLICATION D'UNE TARIFICATION**

Dans le cas où une entente ne pouvait être concrétisée, appliquer une tarification représentant une partie importante ou la totalité de la valeur des services.

Par exemple, sur la base du nombre d'heures de glace représentant une inscription aux sports de glace, appliquer les coûts d'opération réels. Dans le cas actuel, ce supplément de tarif plutôt que les 150 \$, pourrait représenter une somme de 1 000 \$ à 1 200 \$ annuellement.

### **4.4 AUTRES INSTALLATIONS ET PROGRAMMES**

Si la possibilité d'une entente intermunicipale visant les arénas était envisagée, cette entente pourrait inclure d'autres installations et programmes.

Camp de jour, gymnase, Cabaret des Arts, Club sportif Mont Caribou, Sentiers des 3 Monts, piscine extérieure, pourraient faire partie de l'entente.

### **4.5 TARIFS DES NON-RÉSIDENTS**

Pour les équipements et programmes qui ne feront pas partie d'une entente intermunicipale, le tarif pour les non-résidents devrait dans la mesure du possible être celui du coût de revient.

À titre d'exemple, les tarifications aux non-résidents pour les programmes de camp de jour, tant à Disraeli qu'à Saint-Joseph-de-Coleraine, répondent à cet objectif. En effet, les tarifs pour les non-résidents actuellement au double de ceux des résidents permettent d'atteindre cet objectif.

### **4.6 MISE EN PLACE D'OUTILS COMPTABLES**

Mettre en place des outils comptables qui permettent un suivi et une évaluation régulière du coût des services.

Dans un contexte de rationalisation des ressources, la mise en place d'outils comptables permet de mesurer les coûts associés à chacun des services et de convenir des effets attendus des utilisateurs en plus de faciliter les choix des décideurs.

101, BOUL. ROLAND-THERRIEN, BUREAU 110 | LONGUEUIL (QUÉBEC) | J4H 4B9 | T 514 527 9100  
296, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 200 | MONTRÉAL (QUÉBEC) | H2Y 2A3 | T 514 507 3600